NOTE EXPLICATIVE, ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS

Une demande d'abattage est nécessaire si l'arbre est vivant, mesure au moins 40 centimètres de circonférence de tronc à 1,5 mètre de hauteur et atteint au moins 4 mètres de haut.

Je soussigné..[redacted]

demeurant..Rue Léon Théodor n°177, 1090 Jette

tél. (durant les heures de bureau) : [redacted]

propriétaire d'un bien situé..Rez-de-chaussée - Rue Léon Théodor n°177, 1090 Jette

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, veuillez fournir une autorisation de celui-ci pour cette demande)

sollicite l'autorisation d'abattre ….2….. arbre(s) dont les caractéristiques sont données ci-après :

	Arbre N°1	**Arbre N°2**	**Arbre N°3**	**Arbre N°4**
Genre / Espèce / Variété	Genre : Thuja Espèce : Thuja plicata Variété : inconnue	Genre : Thuja Espèce : Thuja plicata Variété : inconnue		
Circonférence du tronc à 1,5 mètres	150 cm	180 cm		
Hauteur totale	Environ 18 m	Environ 16 m		
Diamètre de la couronne	47,7 cm	57,3 cm		
Age supposé	Entre 40-45 ans	Entre 45-50 ans		
N° d'identification sur le plan	Arbre N°1	Arbre N°2		

Textes légaux :

Ordonnance relative à la conservation de la nature du 01/03/2012
Titre III, Chapitre 1er, Art. 68, § 1er, 7° qui **interdit** : « **de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août** ».

Motif(s) de l'abattage : Nous sollicitons l'autorisation d'abattre les deux arbres présents sur la parcelle afin d'améliorer l'apport de lumière naturelle au logement. Leur gabarit est également devenu une nuisance pour les voisins directs en raison de leur hauteur et du dépassement des branches sur les propriétés voisines et l'annexe du bâtiment situé au n° 177.

Mesures de réaménagement : Plantation d'un gazon, et de parterres fleuris au abords des limites mitoyennes. Les arbres de hautes tiges sont maintenus en fond de parcelle par garantir l'intimité de tous.

En cas de replantation :

- **Localisation : ……...**
- **Genre, espèce et variété d'arbre(s) (indiquer le nombre de chaque arbre replanté) :**

 ……

 ……

 ……..
- **Epoque de la plantation : ……..**

Fait à Bruxelles. **Le** 13./07./2026

Signature : [redacted]